

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 9 MARS 2009**

Délibération n°2009-002

Date de convocation : 13 février 2009

Nombre de délégués en exercice : 36

Présents : 26

Absents non remplacés : 10

L'an deux mil neuf, le neuf mars à onze heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Rambouillet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard LARCHER.

ETAIENT PRESENTS : Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Roland BONNET, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Frédéric DOUBROFF, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GHIBAUDO, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Jean-Jacques NICOLLE, Jacques PIQUET, Roland POSTIC, Philippe SAINT-MARTIN, Robert SCHUCHTER, Hervé TOUCHARD, Jean-Pierre ZANNIER.

ETAIENT EXCUSES : Martial ALIX, Hervé ALLEIN, Bernard BATAILLE, Isabelle BEHAGHEL, Pascal BOURGY, Paul DESMETTRE, Jean-Pierre GABORIT, Marc MENAGER, Bernard ROBIN, René SERINET,

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BOURGEOIS



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008,

LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008

Fait à Rambouillet, le 9 mars 2009

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme

Le Président
Gérard LARCHER



Syndicat Mixte d'Elaboration et Suivi du Scot Sud Yvelines

1 Rue de Cutesson - BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex
Tel : 01.34.57.20.62 - Fax : 01.34.84.01.57

**Séance du 8 décembre 2008
A 10 h 30
en Mairie de Rambouillet**

COMPTE-RENDU

Date de convocation : 19 novembre 2008

Effectifs du Conseil : 36

Présents : 30

Absents excusés : 5

Représentés : 1

Présents :

Hervé ALLEIN, Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Roland BONNET, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Pascal BOURGY, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Paul DESMETTRE, Frédéric DOUBROFF, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GABORIT, Jean-Pierre GHIBAUDO, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Régine LIBAUDE, Yves MAURY, Marc MENAGER, Jacques PIQUET, Roland POSTIC, Robert SCHUCHTER, René SERINET, Hervé TOUCHARD, Bernard ROBIN, Jean-Pierre ZANNIER.

Étaient représentés :

Jean-Pierre MALARDEAU pouvoir à Jean-Louis BARTH.

Absents excusés :

Martial ALIX, Bernard BATAILLE, Isabelle BEHAGHEL, Jean-Jacques NICOLLE, Philippe SAINT-MARTIN.

Réunion en Mairie de Rambouillet sous la Présidence de Gérard LARCHER

Secrétaire de séance : Régine LIBAUDE, Maire d'Allainville-au-Bois

La séance est ouverte, et il est indiqué que le procès-verbal de la réunion précédente sera validé lors du prochain Comité Syndical.

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT :

Il est proposé d'ajuster les statuts du syndicat sur les points suivants :

- modification des membres du syndicat pour tenir compte de l'adhésion de Saint-Arnoult-en-Yvelines à la CCPFY
- réajustement des cotisations, tous les deux ans, en considérant la réalité de la situation démographique par la prise en compte du recensement de chaque commune du périmètre du SMESSY
- modification du siège du syndicat (transfert à l'Hôtel de Ville de Rambouillet)
- modification des dispositions relatives à la définition du nombre de vice-présidents conformément aux dispositions du CGCT : le comité syndical détermine le nombre de vice-présidents
- modification des dispositions relatives à la définition du nombre de membres complémentaires du bureau selon les dispositions du CGCT : le comité syndical détermine le nombre de membres complémentaires
- modification des dispositions relatives à la répartition des contributions versées par les différentes collectivités pour tenir compte des recensements (deux versions sont proposées).

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA VILLE DE RAMBOUILLET :

Les membres du Bureau sont informés des modifications apportées quant à l'organisation administrative du syndicat.

Il est précisé que le secrétariat est assuré par le service de l'urbanisme de la Ville de Rambouillet, et qu'une convention de mise à disposition de moyens (les agents mis à disposition sont rémunérés par des indemnités accessoires) doit être signée. Le loyer mensuel s'élève à 100€ par mois, contre 500€ par mois précédemment. En sachant, que les frais postaux seront facturés au réel par la ville de Rambouillet.

Gérard LARCHER propose au 1^{er} vice-président, M.GHIBAUDO, de signer cette convention au nom du SMESSY.

Ce projet de convention à passer avec la ville de Rambouillet est approuvé à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3. RAPPORT D'ACTIVITES

Le document, précédemment envoyé à chacun des délégués, est repris en détail par Gérard COMAS.

Gérard LARCHER propose aux élus présents de présenter ce document à leur Conseil Municipal respectif, afin de repréciser à chacun les actions du SMESSY. Ceci permettra une meilleure compréhension des différentes étapes à venir.

Il est demandé à Marie-Aude DE MOLLIENS de rédiger une note d'accompagnement du rapport d'activités à l'attention des Conseils Municipaux.

Le Comité Syndical prend acte, à l'unanimité, du Rapport d'activités.

4. ORIENTATIONS DU PADD

Le bureau d'études indique que suite au diagnostic et aux nombreux échanges depuis un an, le PADD a fait l'objet d'un échange avec les PPA. Conformément au code de l'urbanisme, l'objectif est de soumettre au débat les points suivants :

- Territoire contrasté entre Rambouillet « ville centre » et les territoires ruraux
- Besoin de logements en augmentation
- Les objectifs fixés par les élus correspondent aux objectifs de développement durable : mixité sociale, et diversification des modalités de transports.

Il est précisé les souhaits des PPA :

- la Chambre de l'agriculture souhaite une cartographie des espaces agricoles à préserver.
- Architecte des Bâtiments de France aimerait que les paysages soient considérés comme des ressources non renouvelables
- Le PNR souhaite mutualiser les réflexions et les connaissances concernant, notamment, la filière bois

Le CODRA précise que le PADD est la synthèse de ce que le SMESSY souhaite, et que le DOG correspond aux moyens d'y arriver.

Des ateliers de travail seront organisés, les PPA se sont portés volontaires pour organiser des partenariats.

L'approbation du SCOT est prévue pour décembre 2009.

La présentation est faite par le CODRA.

Le Président indique que des ateliers thématiques vont être organisés au cours du 1^{er} semestre 2009.

Le Président appelle aux éventuelles remarques des délégués.

Claude CAZANEUVE trouve l'objectif de croissance ambitieux et pense que si la crise dure, elle aura certainement un impact. Il souhaite savoir si ce point a été pris en compte dans l'étude.

Gérard LARCHER indique que d'ici l'adoption en 2009, une vision plus claire de cette crise sera dessinée. Il prend l'exemple de Rambouillet, qui a inscrit à son POS 1% d'évolution par an, ce qui a été effectif durant la décennie 90. Pour 2009, la Ville de Rambouillet tente de renouveler ce taux, grâce notamment, au quartier de la gare.

Jean-Louis BARTH confirme la réalité de la crise, mais précise que le schéma dont il est question est prévu à long terme, et qu'il est important d'avoir des objectifs ambitieux pour ce territoire. Il souhaite que les services du CG, du CRIF et de l'Etat soient associés relativement tôt. Il précise que toutes les communes devraient faire l'effort du logement social, en sachant que cela implique de lourds investissements économiques. Il aimerait que ce point soit mentionné au document.

Gérard LARCHER informe les délégués avoir déjà pris contact avec le Conseil Général de l'Eure et Loir pour une bonne coordination, du fait de leur proximité. Il ajoute que le territoire du SMESSY n'est pas un isolat.

Bernard ROBIN demande si les surfaces d'urbanisation prennent également en compte les infrastructures, notamment les futures voiries. Et demande comment urbaniser davantage.

Le Bureau d'étude précise que ces surfaces ne concernent que l'extension urbaine.

Gérard LARCHER indique qu'il est possible d'urbaniser davantage en travaillant sur les formes urbaines des communes.

Le Bureau d'études indique qu'il faut qu'il y ait une manière de travailler avec les créateurs de logements. Il s'agit d'avoir une vision positive de la forme urbaine autre que le lotissement. Il faut une dimension psychologique et pédagogique pour que le SCOT soit accepté, voulu et non subi.

Pascal BOURGY trouve que la préservation des territoires n'est pas égale, notamment la considération des terres agricoles par rapport aux espaces forestiers, et souhaite avoir des précisions à ce sujet.

Le CODRA indique que dans le projet du SDRIF, les lisières et espaces boisés doivent être protégés. La distance des 50m. de non urbanisation depuis la lisière est maintenue mais assouplie car elle autorise l'implantation de bâtiments agricoles.

Gérard CHIVOT indique qu'au cours de réunions organisées par le PNR, les services de celui-ci ont indiqué un potentiel de construction de 4000 logements sur le périmètre élargi, sans plus de précisions

Gérard LARCHER répond en mentionnant qu'il faut que le PNR communique le potentiel de construction par commune.

Thierry CONVERT demande si l'attractivité de l'OIN a été prise en compte dans l'étude.

Le Bureau d'études indique que l'OIN aura sans doute des conséquences sur le territoire du SMESSY. L'OIN aura notamment pour impact une augmentation du taux de croissance.

Gérard LARCHER précise que les élus ont des outils de développement : si le choix se porte sur une croissance faible, l'immobilier ne répondra plus aux besoins des générations suivantes, il faut faire le choix de l'évolution et de la diversification des formes urbaines : il faut être volontariste mais sans excès.

Jean-Pierre GHIBAUDO pose le problème de l'attribution des logements, est-ce qu'on peut envisager de la laisser aux maires ?

Gérard LARCHER précise que le PLH avec des objectifs annuels est l'outil à mettre en place pour répondre à la demande de logements.

Jean-Louis BARTH indique concernant les dessertes, il faut que l'aménagement du carrefour de la RN 191, au niveau d'Auneau et sa sortie, soit mentionné car Auneau se développe et cela implique une augmentation de la circulation

Gérard LARCHER précise qu'il faut indiquer les développements en lien et en concertation avec l'Eure et Loir.

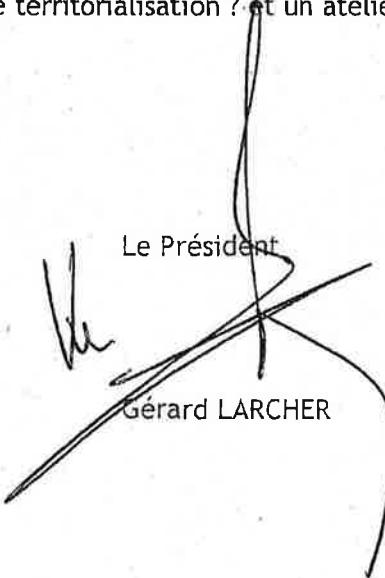
Paulette DESCHAMP souhaite que le document insiste sur les problèmes liées aux nuisances sonores.

Il n'y a plus de commentaires.

Le Bureau d'études indique que des ateliers visant à développer certains sujets à creuser seront organisés. il y aura deux ateliers sur l'habitat, l'un sur les densités et formes urbaines, un autre concernant l'habitat : quelle territorialisation ? et un atelier concernant le développement commercial.

Le PADD est soumis à l'assemblée,
L'assemblée prend acte à l'unanimité du PADD.


CIBAUDE REGINE


Le Président
Gérard LARCHER

